

# Valeurs

## Valeurs organisationnelles et de la profession

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeants, du personnel et des membres des comités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, soit l'intégrité, la confiance et l'engagement. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, ses membres et ses partenaires.

Les membres de l'Ordre ont déterminé trois principales valeurs guidant leur pratique professionnelle, soit l'intégrité, la compétence et la dignité humaine. Tant les valeurs de l'Ordre que celles de la profession sont intimement interreliées et s'appuient à leur tour sur deux principes transversaux : le respect et l'éthique.

### **VALEURS TRANSVERSALES : RESPECT ET ÉTHIQUE**

Le **RESPECT** signifie la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre et les membres interagissent, et ce, quel que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

**L'ÉTHIQUE** est une réflexion sur notre façon d'agir qui vient donner un sens à nos actions. Elle soutient la responsabilité que nous avons à l'égard de l'autre, le jugement professionnel, l'autonomie et la responsabilité individuelle.

**VALEURS DE L'ORGANISATION**

**VALEURS DE LA PROFESSION**

**L'INTÉGRITÉ** : Cette valeur se caractérise par l'honnêteté et l'équité dans la réalisation des mandats et de la mission de l'Ordre. Elle s'actualise par des actions en cohérence avec la mission, les valeurs et les mandats de l'Ordre. Elle sous-tend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences.

**L'INTÉGRITÉ** : Cette valeur se caractérise par l'honnêteté dans la réalisation des mandats professionnels. Elle s'actualise notamment par le respect des besoins des clients en adéquation avec la réponse du sexologue. Elle sous-tend la connaissance de ses compétences ainsi que ses limites professionnelles.

**LA CONFIANCE** : Cette valeur se caractérise par la compétence nécessaire à la réalisation de la mission et des mandats de l'Ordre. Elle s'actualise notamment par l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux membres et aux partenaires.

**LA COMPÉTENCE** : Cette valeur se caractérise par le professionnalisme, la rigueur et la qualité des services. Elle s'actualise par le développement professionnel continu et sous-tend d'aller chercher les expertises nécessaires, les meilleures pratiques, ou toute information pertinente à l'accomplissement des mandats.

**L'ENGAGEMENT** : Cette valeur se caractérise par la volonté, la mobilisation et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés. Elle s'actualise par : une mobilisation, la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation des mandats de l'Ordre.

**DIGNITÉ HUMAINE** : Cette valeur se caractérise par le respect inconditionnel que mérite toute personne du fait qu'elle est humaine. Elle rejoint toutes les clientèles incluant celles marginalisées socialement. Elle s'actualise par des interventions qui tiennent compte de la valeur intrinsèque de chaque individu et de ses droits ainsi que la croyance en son potentiel.